

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 27 septembre 2018

Conseillers en exercice :	33
présents :	26
pouvoirs :	4
votants :	30
abstentions :	0
voix pour :	30
voix contre :	0

Aujourd'hui 27 septembre 2018 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 21 septembre 2018, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – Mme Marianne GANTIER - M. Jérôme TEXIER-BLOT- Mme Emilie RICHAUD - Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Nathalie LACROIX (donne pouvoir à Mme Danielle JOURZAC) – M. Claude GUINET (donne pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS) - M. Cheikhou DIABY (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) – M. Noël BELLLOT (donne pouvoir à M. Richard FERCHAUD) –

ETAIENT ABSENTS

Mme Jeanine PROVOST – Mme Florence PECHEVIS – M. Christian BAYLE -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

2018.140

**OPERATION "MA BOUTIQUE À L'ESSAI"
CONVENTION TRIPARTITE VILLE – EPF – FEDERATION DES BOUTIQUES A L'ESSAI**

« Ma Boutique à l'Essai » est une opération **ayant pour but de permettre, pendant une courte durée, à un porteur de projet de tester son projet de commerce .**

Plusieurs expériences positives ont été menées dans des villes.

De plus, pour structurer la mise en place de ces opérations dans les collectivités afin de pouvoir constituer à terme, un réseau national (dont les objectifs principaux seront l'échange d'expérience, la mutualisation d'outils communs et le développement du concept), **la Fédération des Boutiques à l'Essai a été créée;**

La marque « Ma Boutique à l'Essai » a été déposée à l'INPI sous le n° 14 4 068 815 couvrant globalement les produits et services numéros 35, 36 et 41.

Les modalités de coopération et d'utilisation de la marque « Ma Boutique à l'Essai » par des organismes à vocation de développement économique, et notamment les Mairies, Agences de Développement Économiques, Structures d'accompagnement à la création d'entreprise, Compagnies consulaires, sont définies dans une charte ; **Dans le cas présent, elle concerne exclusivement la commune de Cognac et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine.**

Ma Boutique à l'Essai est une opération visant à proposer à un créateur de tester pendant plusieurs mois son projet de commerce. **C'est une opération de redynamisation de centre-ville qui permet de créer de l'activité commerciale au sein de locaux commerciaux vacants.**

La signature d'une convention tripartite entre la Fédération des Boutiques à l'Essai / la Ville de Cognac et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine est donc nécessaire pour lancer le dispositif, via l'organisation d'un comité de pilotage pour la mise en œuvre des premières actions ;

Cette convention est conclue pour une durée d'un an reconductible.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention tripartite à intervenir entre la Fédération des Boutiques à l'Essai / la Ville de Cognac et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DES SONS.



Le Maire,

Michel GOURINCHAS

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)